



**6 rue de Kerhuel CS 29029**  
**29196 Quimper cedex**  
**02.98.76.65.65**  
*nous écrire* [cgt@cg29.fr](mailto:cgt@cg29.fr)  
*nous voir* <http://cgtcg29.fr>

**Permanences à Brest**  
 Maison du peuple  
 2, place Edouard Mazé  
**07.81.78.81.40**

Quimper, le 16 novembre 2017



# Comité Technique (Paritaire) du 7/11

**RIFSEEP = Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. **Vote contre des trois syndicats.****

**RIFSEEP, une véritable usine à gaz !**

À grade égal les traitements ne seront pas les mêmes. De nombreux agents ne retrouvent pas leurs métiers dans les emplois repères. Par ailleurs pour les reçus d'examen professionnel qui devaient passer à la CAP de juin 2018 et qui auront moins, preuve à l'appui, nous demandons qu'une exception à la règle soit faite pour eux. **Travaillez plus pour gagner moins avec le RIFSEEP.**

Le CIA est assujéti à l'engagement professionnel si cet engagement est jugé insatisfaisant par votre hiérarchie aux évaluations, pas de CIA. Que dire de la double hiérarchie et des évaluations faites par les personnels extérieur au CD. Quelle valeur accorder à ces évaluations. Cela pourra aboutir pour les plus éclairés à des négociations entre amis.

Une retenue est faite sur le CIA de 1/6 ème à chaque fraction de 30 jours d'absence dans la même année civile pour les agents dans les situations suivantes : congés d'adoption, de maternité, de paternité, de CMO, CLM, CLD, CGM. Pour la CGT, cette disposition est inacceptable et le maintien intégral doit être garanti. Depuis le débat au CT sur ces retenues, seront exclues du processus les situations de congés d'adoption, de maternité et de paternité. A suivre sur ces dispositions.

Un CIA majoré est prévu pour les agents dont l'engagement aura été jugé exceptionnel. Nous demandons la transparence. C'est de la promotion, nous demandons que cette information passe dans le DRH info.

**Suite au vote défavorable, notre employeur doit repasser le dossier**

**Réorganisation des services départementaux : **Vote abstention****

**Avant DDEI – DILE – DAEEL – MCT maintenant DDIEL – DAAEE – DECT**

La loi NOTRe suit son cours, les missions sont transférées. 3 nouvelles directions en lien avec la suppression de la DDEI. Concernant la cellule MASP, une orientation visant à transférer cette mission vers les DTAS a été retenue. Entre 2018 et 2019, 5,5 postes supprimés. Tout de suite... 11 agents dont les postes sont supprimés pourront se positionner sur les postes vacants. A suivre bilan dans 6 mois.

**Organisation de la Direction Générale des services : **Vote abstention****

Un soit disant ajustement de la DGS : création de poste pour une situation individuelle, passage en CAP et CT après, nous le faisons remarquer en réunion/réponse ce n'est pas une création.

**Pour info : **Changement du statut des restaurants inter-administratifs****

Le RIA pourra obtenir une subvention d'Etat en passant sur le statut d'association.

**J'envisage d'adhérer au syndicat**

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Service : .....  
 Tel : .....